

Soins de santé



Le secteur vu par
8 experts :

« Les différents acteurs de
terrain doivent travailler
main dans la main. »

© PHOTO : KRIS VAN EXEL



Un air
de liberté



Stop à la maltraitance des aînés

Parfois invisible, insidieuse ou même inconsciente, la maltraitance des aînés constitue un phénomène interpellant. Comment s'exprime-t-elle et comment protéger nos aînés de cette forme de non-respect ? Explications.

Texte : Maria-Laetitia Mattern

On la définit comme tout acte ou omission commis par une personne ou un groupe de personnes qui, au sein d'une relation personnelle ou professionnelle avec un aîné, porterait ou pourrait porter atteinte physiquement, moralement ou matériellement à cette personne. La

maltraitance des aînés se mesure avant tout au ressenti de la personne âgée par rapport à ce qu'elle vit. Toutes les maltraitances ne sont pas intentionnelles et sont parfois même effectuées inconsciemment, sans volonté de heurter, par exemple en agissant contre la volonté de l'aîné, par envie de le protéger. Il ne s'agit pas non plus forcément d'un acte répété, mais parfois d'un acte isolé. Enfin, cette situation est inhérente à une relation de confiance : que ce soit avec des proches et des aides-soignants ou autre.

Comment la maltraitance se traduit-elle concrètement ?

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, la maltraitance des aînés ne

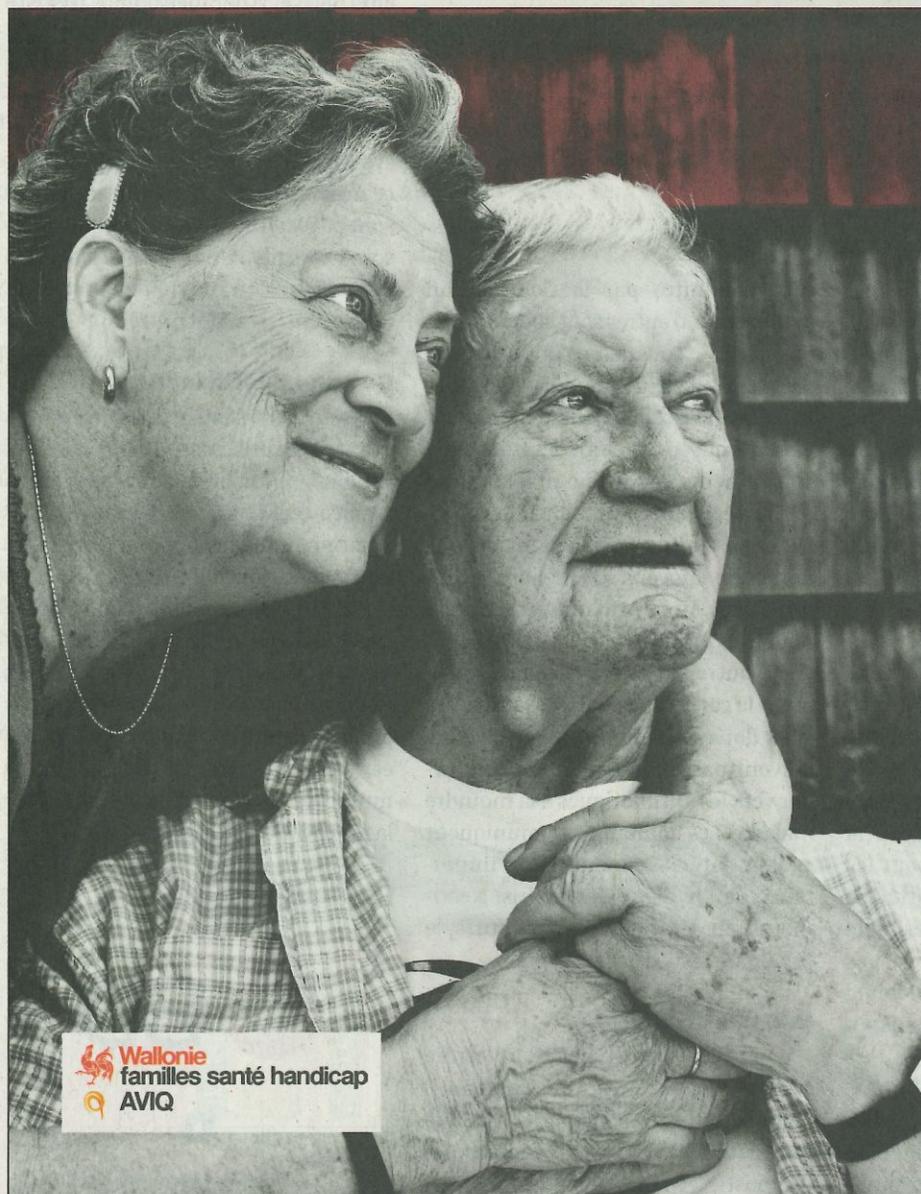


▲ La forme de maltraitance la plus répandue est d'ordre psychologique et prend la forme de dénigrement, d'infantilisation.

s'exprime pas toujours par une agression physique : cette forme-là est d'ailleurs minoritaire. Dans la plupart des cas, elle est d'ordre psychologique et s'exprime au travers d'infantilisation, de dénigrement ou de chantage affectif. Les négligences constituent une autre forme, lorsque l'aîné est délaissé ou par exemple, que ses soins sont bâclés. Enfin viennent les maltraitances financières ou civiques

(non-respect des droits de l'aîné). Dans 70 % des cas, les maltraitances ont lieu au domicile contre 30 % en institution. Les personnes de la famille sont les premiers auteurs désignés, avant les professionnels en institutions.

Alors, que faire si on y est confronté ? Qu'on soit témoin ou victime : l'essentiel est d'en parler afin de briser le cercle vicieux de la maltraitance et de s'en protéger. ■



Wallonie
familles santé handicap
AVIQ

L'OMS estime qu'1 senior sur 10 est confronté chaque mois à de la maltraitance.

La maltraitance des aînés, et si on en parlait ?

0800 30 330

RESPECT SENIORS

Agence wallonne de lutte contre la maltraitance des aînés



www.respectseniors.be